

Il astique son fils avec du fil électrique, 18 mois avec sursis

Gilles Caprais | Créé le 15.12.2018 à 04h25 | Mis à jour le 17.12.2018 à 08h43



L'enfant devait sortir hier soir du Médipôle, pour être temporairement placé en famille d'accueil. Archives LNC

Justice. Le tribunal correctionnel s'est penché sur un cas « emblématique du débat sur la délinquance juvénile », hier.

« Je ne suis pas un père violent », jure le colosse à la barre, des trémolos dans la voix. « Je l'ai tapé avec du fil électrique, mais c'était la première fois. » La présidente du tribunal avait pourtant annoncé la couleur dès l'ouverture de l'audience, hier matin, elle n'est pas d'humeur.

« Je n'en crois pas un mot ! explose Évelyne Camerlynck. Le gamin s'est confié au médecin, il dit que ce n'est pas la première fois, que c'est depuis qu'il a 5 ans. Il dit qu'il a peur de vous ! » Elle dégage les photos : il était effectivement nécessaire d'emmener l'enfant au Médipôle, lundi soir.

« Il a bougé quand je lançais le balai »

Le garçon de 7 ans s'est disputé avec sa sœur, il voulait boire son jus d'orange. Le père use parfois de la ceinture (dans le dos) ou des claquettes (sur les joues). Cette fois-ci, c'était donc le fil électrique, sur le ventre et le dos. Et le balai, qui a traversé la pièce.

« C'est un accident. Il a bougé quand je le lançais. » Le tribunal a l'air désespéré. « Ma mère avait envenimé les choses, et la fatigue du travail a aussi joué. » La compagne, assise au premier rang, acquiesce. La cohabitation est apparemment difficile.

« C'est la faute de tout le monde mais pas la sienne », s'agace Me Laure Chatain, qui s'exprime au nom de l'association SOS Violences. Je pense qu'ils ne sont pas capables d'élever seuls leurs enfants. » Le juge compétent donnera prochainement son avis sur la question. En attendant, le garçon devait sortir hier soir de l'hôpital pour être placé dans une famille d'accueil.

« Je les étève sévèrement, c'est vrai, mais c'est pour qu'ils aillent loin à l'école. Pour ne pas qu'ils traînent dans le quartier et qu'ils fassent des bêtises. » Lui-même victime de la violence de son paternel, jadis, le père de famille pensait bien dire. Exaspéré, le procureur de la République intervient sèchement.

Les délinquants, « tous battus »

« C'est à la fois triste et intéressant, car c'est emblématique de ce débat permanent sur la délinquance juvénile », souligne Alexis Bouroz. « Où que j'aile, à longueur de réunion, j'entends ces trois propositions simplistes : faire payer les parents, rétablir l'astiquage et, en attendant, tous les mettre au Camp-Est. » L'astiquage est « rarement maîtrisé », les violences vont généralement au-delà de l'intention. Et la reproduction de la violence est la norme.

« Ça n'a jamais réglé les problèmes ! Qu'on ouvre les portes du tribunal pour enfants, allez les voir ! Ils ont tous été battus, tous ! »

Le parquet aurait aimé deux jours de détention provisoire en guise de punition. Mais l'enfermement n'aurait dé-sormais « aucun sens ». Dix-huit mois de sursis, requiert-il avec succès. Le tribunal y ajoute une obligation de soin et 500 000 francs de dédommagement à verser à l'enfant.